

Prendre en compte la réglementation environnement sur mon exploitation

ADPS 85 // 02 51 36 82 48

19/10/2009 | Mise à jour : 10:25



1 journée pour réaliser l'autodiagnostic de mon exploitation par rapport à la réglementation des produits phytosanitaires et à la directive nitrates

Cette formation permet à chacun de se positionner par rapport à la réglementation environnement en réalisant un autodiagnostic. Les participants découvriront également comment appliquer simplement sur son exploitation les réglementations. Une visite d'exploitation est prévue pour cela.

Les dates de la formation ne sont pas encore connues à ce jour mais n'hésitez pas à vous pré-inscrire. Cela vous permettra d'être informé dès que les premières dates seront fixées.

Plus de détails sur la formation en téléchargeant le fichier ci-dessous.
Possibilité de s'inscrire en ligne en remplissant le bulletin d'inscription également ci-dessous.

Programme et renseignements sur demande en contactant l'ADPS (Association Départementale de Promotion Sociale) en téléphonant au 02 51 36 82 48 ou bien via la rubrique contactez-nous du site.